



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA
COMTÉ DE KAMOURASKA
PROVINCE DE QUÉBEC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'à la séance ordinaire du 10 juin, l'avis de motion suivant a été donné :

Monsieur le conseiller Steeve Santerre donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2024-03 :

Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention et un emprunt de 285 671 \$

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau du soussigné situé au 531 rue de l'Église Sud sur les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 11^e JOUR DE JUILLET 2024.

Cédric Lauzon,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Avis de motion du règlement 2024-03

Je soussigné, Cédric Lauzon directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 11 juillet 2024 entre 13 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juillet 2024.



Cédric Lauzon,
Directeur général et greffier-trésorier